



**Arrêté préfectoral n°36-2024-02-22-00002  
prescrivant la participation du public sur la demande d'implantation d'une activité de traitement de  
surfaces dans l'usine de production de roues en aluminium  
sur le site sis Route de Montluçon sur le territoire de la commune du Poinçonnet  
présentée par la société IMPERIALES WHEELS**

**Le préfet de l'Indre  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-19-2 et R. 181-46 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2000-E-1765 du 29 juin 2000 régularisant la situation administrative de l'établissement (Magasin des Imprimés) exploité par la société AXA France Assurance sur le territoire de la commune du Poinçonnet ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-E-1928 du 11 juillet 2003 modifiant les prescriptions techniques particulières applicables aux bâtiments de stockage exploités par la société AXA France et implantés Route de La Châtre sur le territoire de la commune du Poinçonnet ;

Vu le courrier préfectoral du 25 août 2015 prenant acte du transfert de l'activité de la société AXA France à la SCI VENDOME BERRY ;

Vu le récépissé du 24 mai 2023 actant le changement d'exploitant à la demande de Monsieur Umberto AFELTRA, directeur général de la société IMPERIALES WHEELS par courrier du 11 mai 2023 ;

Vu le porter à connaissance transmis par la société IMPERIALES WHEELS dont le siège social est sis 309 Rue du Sou – 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, le 18 décembre 2023, relatif à l'installation de lignes de traitement de surface sur le site sis Route de Montluçon au Poinçonnet (36330) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2024 portant décision après examen au cas par cas de la demande déposée sous le numéro A-3-HBJW389NQ par la société IMPERIALES WEELS située sur la commune du POINCONNET en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;

Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 9 février 2023 déclarant complet et régulier le dossier sus-visé ;

Considérant que la demande d'installation de lignes de traitement de surface sur le site sis Route de Montluçon au Poinçonnet (36330) présente un caractère notable mais non substantiel au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement ;

Considérant que ce projet doit être encadré par un arrêté préfectoral complémentaire et nécessite au préalable la participation du public par voie électronique conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-2 du code précité ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1**

Il sera procédé du lundi 26 février 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 12 mars 2024 à 17h00, soit 15 jours, à une participation du public, dans les formes prescrites par l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, sur la demande d'installation de lignes de traitement de surface sur le site sis Route de Montluçon au Poinçonnet (36330), présentée par la société IMPERIALES WHEELS dont le siège social est sis 309 Rue du Sou – 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS.

### **ARTICLE 2**

La participation électronique du public sera annoncée, conformément au II de l'article L. 123-9-2 du code de l'environnement au plus tard à la date de mise à disposition du dossier et pendant toute sa durée par :

- la mise en ligne d'un avis sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>
- la publication d'un avis aux frais de l'exploitant dans l'édition de la Nouvelle République électronique de l'Indre.

### **ARTICLE 3**

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de la participation du public sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

### **ARTICLE 4**

Durant la période de participation du public, les observations pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-be-ppv-imperialeswheels@indre.gouv.fr](mailto:pref-be-ppv-imperialeswheels@indre.gouv.fr)

### **ARTICLE 5**

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de la société IMPERIALES WHEELS – Route de Montluçon – 36330 LE Poinçonnet – M.Sébastien GAUTRON – Responsable Sécurité Environnement - Tel : 06 07 31 18 07 / 02 54 61 48 30  
courriel : [sebastien.gautron@impwheels.com](mailto:sebastien.gautron@impwheels.com)

### **ARTICLE 6**

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet prendra un arrêté préfectoral complémentaire autorisant l'implantation d'une activité de traitement de surfaces dans l'usine de production de roues en aluminium située sur la commune du Poinçonnet.

### **ARTICLE 7**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une copie du présent arrêté sera adressée à la société IMPERIALES WHEELS.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Nadine CHAÏB